



Elections à la commission administrative paritaire des Assistants des bibliothèques

Scrutin du 25 mars 2008



Membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU), l'organisation syndicale la plus représentative dans la Fonction publique d'Etat, le SNASUB s'efforce tous les jours de défendre les statuts et les conditions de travail des personnels des bibliothèques. Il participe activement aux luttes pour la défense des services publics et contre la loi LRU, pour une réelle politique de l'emploi contre la précarité généralisée et pour une progression du pouvoir d'achat pour tous, et continue à se mobiliser contre le dispositif d'évaluation/notation/avancement.

Les élu(e)s du SNASUB

- défendent tous les personnels, syndiqués ou non syndiqués, sans discrimination ;
- refusent le clientélisme, la cogestion et la compromission ;
- ne dissocient pas la défense individuelle des personnels de la défense des revendications collectives, convaincus qu'une fonction publique de qualité, au service des usagers, passe par une amélioration des conditions de travail et de vie des agents.

Assistants classe exceptionnelle

| | |
|----------------------|---------------|
| Jacqueline Diascorn | SCDU Poitiers |
| Agnès Noël | SCDU Paris 10 |
| Catherine Paliès | BNF |
| Rita Camier-de-Greef | CDDP du Nord |

Assistants classe supérieure

| | |
|---------------------|----------------------|
| Denise Tassius | SCDU Antilles-Guyane |
| Marie-Hélène Fleury | BNU Strasbourg |

Assistants classe normale

| | |
|---------------|-----------------------|
| Hervé Petit | SCDU Toulouse 2 |
| Julie Vidal | BIU Montpellier |
| Michel Garrec | BNF |
| Eric Panthou | BCIU Clermont-Ferrand |

Notre liste ne comporte que deux noms pour la classe supérieure : ce grade compte actuellement moins de vingt agents, c'est pourquoi il n'a droit qu'à un seul siège à la CAP (1 titulaire + 1 suppléant). Mais les représentants des personnels élus dans les CAP y siègent bien sûr pour défendre l'ensemble des collègues, quel que soit leur grade.

Votez

pour les
candidat(e)s
du SNASUB-FSU

Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques

104, rue Romain Rolland 93260 Les Lilas - Tél. : 01 41 63 27 50 /51 /52 - Fax : 01 41 63 15 48

snasub.fsu@snasub.fr - <http://www.snasub.fsu.fr>

Promouvoir le corps des Assistants des bibliothèques

Les conditions de travail

Les salaires n'augmentent pas mais sur le terrain, on nous en demande toujours plus. L'évolution accélérée des technologies nous contraint à nous adapter très vite, à nous former en permanence.

Pourtant, la priorité du ministère n'est pas la formation. Sa priorité demeure "augmentez les horaires d'ouverture" sans moyens suffisants, sans se soucier de la qualité du service rendu aux lecteurs ni des conséquences pour les personnels.

Rien que dans les BU, pour atteindre les standards internationaux, ce sont 1500 créations d'emploi, le doublement des crédits budgétaires et 700 000 m² de constructions qui sont nécessaires.

Ensemble, réagissons contre cette dégradation de nos conditions de travail, revendiquons les moyens d'assurer un service public digne de ce nom.

Lors des précédentes élections à la CAP des Assistants des bibliothèques nous posons avec conviction la question de l'avenir en clair-obscur de notre corps. Force est de constater que, alors que nous sommes sur le point d'élire nos nouveaux représentants, cette question reste d'actualité.

Au-delà de la question du pouvoir d'achat qui régresse, l'attraction de la carrière et la reconnaissance des missions des Assistants des bibliothèques demeurent insuffisantes : nous sommes assujettis à des tâches et des fonctions très diverses selon les affectations, allant du travail de magasinage au catalogage et aux acquisitions, entre les missions assignées aux Magasiniers et celles qui sont assignées aux Bibliothécaires adjoints spécialisés voire aux Bibliothécaires ! Cette situation engendre naturellement son lot de déceptions et de frustrations.

En outre, l'effectif de notre corps atteint tout juste la barre des 400 agents. Et ce n'est pas le budget 2008 qui va améliorer la situation, puisqu'il ne crée aucun poste pour l'ensemble des bibliothèques !

Cette faiblesse numérique continue à limiter fortement les possibilités de promotion et surtout les possibilités de mutation. Un problème d'autant plus épineux que la majorité des postes vacants offerts aux mutations sont localisés à Paris ou en région parisienne. En outre, les candidats aux mutations se heurtent de plus en plus souvent au "profilage", par certains chefs d'établissement, des postes vacants proposés pour ces mutations.

Le SNASUB-FSU revendique :

- une réelle revalorisation indiciaire de la catégorie B à travers la reconstruction de la grille des rémunérations garantissant à chacun une juste rémunération de ses qualifications et une perspective de carrière plus motivante
- des créations massives de postes permettant d'offrir aux assistants toutes les possibilités d'une carrière normale (promotions de grade, mutations, etc.) et d'offrir aux magasiniers un réel débouché en catégorie B.

Avancement

➤ Passage en classe supérieure

Il a lieu au choix après avis de la CAP (inscription au tableau d'avancement) : sont promouvables les assistants de classe normale ayant atteint le 7^e échelon depuis au moins deux ans et justifiant de 5 ans de services publics en catégorie B (ce grade ne compte actuellement que 13 agents !).

➤ Passage en classe exceptionnelle

- par examen professionnel ouvert aux assistants de classe normale ayant atteint le 7^e échelon et aux assistants de classe supérieure
- ou passage au choix après avis de la CAP : sont promouvables les assistants de classe supérieure ayant atteint le 4^e échelon.

➤ Liste d'aptitude dans le corps des BAS

Sont promouvables les assistants justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de 7 ans de services publics dont au moins 5 dans les bibliothèques. Le nombre des promotions possibles est maintenant officiellement compris "entre 1/6^e et 2/6^e" du nombre de nominations par concours et détachements ; mais, à la dernière CAP, le ministère a décidé d'en rester à 1/6^e : soit 12 promotions possibles pour 290 assistants promouvables.

Votez



Salaires et primes

Entretien professionnel : la notation continue !

Depuis 2002, le dispositif d'évaluation-notation constitue le socle sur lequel on veut nous infliger un système de rémunération inégalitaire sous forme de primes et d'avancement "selon la manière de servir".

L'appréciation du service rendu au public est légitime mais s'en servir pour mettre en concurrence les collègues entre eux au lieu de les mobiliser autour d'objectifs communs ne l'est absolument pas. Surtout quand ce "mérite" s'évalue à partir de critères aussi peu objectifs que le "savoir-être" qui se traduit concrètement sur le terrain par *"est-ce que mon/ma chef m'apprécie bien"...*

La prétendue disparition de la notation au profit d'un "entretien professionnel" est un leurre. Le dispositif de notation reste le même, seul l'élément chiffré disparaît. Les critères d'appréciation ont été repris presque à l'identique pour l'entretien professionnel.

En outre, les quotas subsistent. Le "nouveau" système écarte au minimum 40% des collègues du bénéfice de la moindre réduction d'ancienneté. Pour autant, le retour à la notation d'avant 2002 ne résoudrait rien puisqu'elle permettait déjà un avancement inégalitaire.

Le SNASUB-FSU revendique un salaire permettant à tous de vivre décemment de son travail (1500 € net minimum), un avancement au rythme le plus rapide pour l'accès de tous à l'indice terminal de son corps, et une rémunération qui ne repose pas sur l'arbitraire de l'évaluation de la performance.

Assistants de classe normale

| | INM | Durée moyenne | Traitement net mensuel |
|-----------------|-----|---------------|------------------------|
| 1 ^{er} | 297 | 1 an | 1240,97 € |
| 2 ^e | 303 | 1 an 6 mois | 1266,04 € |
| 3 ^e | 319 | 1 an 6 mois | 1332,89 € |
| 4 ^e | 325 | 1 an 6 mois | 1357,96 € |
| 5 ^e | 339 | 1 an 6 mois | 1416,45 € |
| 6 ^e | 352 | 2 ans | 1470,77 € |
| 7 ^e | 362 | 3 ans | 1512,56 € |
| 8 ^e | 370 | 3 ans | 1545,99 € |
| 9 ^e | 384 | 3 ans | 1604,48 € |
| 10 ^e | 395 | 3 ans | 1650,44 € |
| 11 ^e | 418 | 3 ans | 1746,54 € |
| 12 ^e | 439 | 4 ans | 1834,29 € |
| 13 ^e | 463 | - | 1934,57 € |

Assistants de classe supérieure

| | INM | Durée moyenne | Traitement net mensuel |
|-----------------|-----|---------------|------------------------|
| 1 ^{er} | 362 | 1 an 6 mois | 1512,56 € |
| 2 ^e | 370 | 2 ans | 1545,99 € |
| 3 ^e | 384 | 2 ans | 1604,48 € |
| 4 ^e | 405 | 2 ans 6 mois | 1692,23 € |
| 5 ^e | 420 | 3 ans | 1754,90 € |
| 6 ^e | 443 | 3 ans | 1851,00 € |
| 7 ^e | 465 | 4 ans | 1942,92 € |
| 8 ^e | 489 | - | 2043,21 € |

Assistants de classe exceptionnelle

| | INM | Durée moyenne | Traitement net mensuel |
|-----------------|-----|---------------|------------------------|
| 1 ^{er} | 377 | 2 ans | 1575,24 € |
| 2 ^e | 397 | 2 ans 6 mois | 1658,80 € |
| 3 ^e | 421 | 2 ans 6 mois | 1759,08 € |
| 4 ^e | 445 | 3 ans | 1859,36 € |
| 5 ^e | 467 | 3 ans | 1951,28 € |
| 6 ^e | 490 | 4 ans | 2047,38 € |
| 7 ^e | 514 | - | 2147,66 € |

Traitement net mensuel : il faut retrancher de ces chiffres la CSG et la CRDS, ainsi que les retenues éventuelles de cotisation à une mutuelle.
 Pour toute précision : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/article881.html>

Les salaires n'ont pas bougé depuis le 1^{er} février 2007, alors que le coût de la vie, lui, augmente régulièrement. Le gouvernement ne propose pour 2008 que + 0,5 % en mars et + 0,3 % en octobre. INACCEPTABLE !

Primes et indemnités

➤ Prime de technicité

Taux forfaitaire annuel : 1043 €

➤ Indemnité d'administration et de technicité (IAT) / indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

L'IAT est versée aux assistants de classe normale jusqu'au 5^e échelon ; l'IFTS est attribuée aux assistants de classe normale à partir du 6^e échelon ainsi qu'aux assistants de classe supérieure et exceptionnelle.

Un arrêté ministériel fixe le taux de base de l'IAT et de l'IFTS. Mais les établissements perçoivent chaque année une enveloppe globale plus élevée qui leur permet d'attribuer à leurs agents une prime égale, en 2007, à 1,96 fois le taux de base :
 - 1129,9 € (94,16 € par mois) pour l'IAT ;
 - 1646,48 € (137,21 € par mois) pour l'IFTS.

Cependant le système de "globalisation" des primes permet de plus en plus à des présidents d'université de revoir complètement la répartition des primes entre les différentes catégories de personnels. Nous devons alors batailler sur le terrain pour récupérer notre dû !

En outre, les décrets du 14 janvier 2002 sur l'IAT et l'IFTS ont instauré un nouveau critère de répartition de ces indemnités : la *"manière de servir"*. Là aussi, le SNASUB-FSU reste très mobilisé pour soutenir les collègues qui constatent une brusque diminution de leurs primes.

SNASUB-FSU

Des commissions paritaires, pour quoi faire ?

Les CAP sont des organismes où siègent à parité des représentants de l'administration et des représentants élus du personnel. Si elles n'ont pas le pouvoir de répondre aux revendications statutaires, elles jouent néanmoins un rôle très important pour la vie professionnelle et la carrière de chacun(e) d'entre nous : c'est dans cette instance que vos élu(e)s peuvent défendre vos droits (mutations, avancement, recours en cas de refus de temps partiel, contestation de la notation, etc.).

Comment voter ?

Le vote a lieu par correspondance, sous triple enveloppe.

Attention : ne pas confondre bulletin de vote et profession de foi des syndicats !

- Placez le bulletin de vote (sans rature ni panachage) dans l'enveloppe n° 1, qui ne doit porter aucune mention ni signe distinctif et ne doit pas être cachetée.
- En revanche, n'oubliez pas de compléter l'enveloppe n° 2 (nom, prénom, grade, affectation), **de la signer** (les enveloppes sans signature ne seront pas prises en compte) et de la cacheter.
- Placez l'enveloppe n° 2 dans l'enveloppe T fournie par l'administration et adressez-la personnellement au ministère afin qu'elle y arrive **AVANT le 25 mars 2008**.

Dans les CAP, les élu(e)s du SNASUB-FSU combattent en permanence les injustices, l'arbitraire et les passe-droits.



Mutations

Face à une administration soumise aux blocages, souvent arbitraires, des directeurs ou des présidents d'université,

arbitrairement sanctionnés (qui, par exemple, subissent une baisse de note à la suite d'un conflit avec un responsable hiérarchique ou de leur participation à une action revendicative).

Promotions

Face à une administration qui prend essentiellement en compte le "mérite", notion éminemment subjective, les élu(e)s du SNASUB défendent prioritairement l'ancienneté et la proximité de la retraite.

les élu(e)s du SNASUB défendent les vœux des personnels.

Recours

Face à une administration qui ne désavoue jamais ses fonctionnaires d'autorité, les élu(e)s du SNASUB défendent les collègues

CAP disciplinaire

Face à une administration qui "instruit" trop souvent uniquement "à charge", les élu(e)s du SNASUB sont les avocats des personnels.

LES REVENDICATIONS PRIORITAIRES DU SNASUB-FSU

- **La refonte générale de la grille de la Fonction publique**, partant d'un salaire minimum de **1500 € net par mois**, avec la **réindexation des salaires sur les prix** et comme première mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, **l'augmentation de 5 % de la valeur du point d'indice**.
- **La revalorisation des primes et indemnités** pour atteindre la parité avec les autres ministères, préalable à **leur intégration dans le salaire**.
- **L'arrêt du recrutement de personnels non-titulaires** sous quelque forme de précarité que ce soit, assorti de la titularisation ou de l'intégration par examen professionnel des contractuels selon leur niveau de

qualification ; l'utilisation de la totalité des crédits de rémunération pour le recrutement de fonctionnaires titulaires, y compris pour couvrir les besoins de remplacement.

- **Des créations de postes**, de toutes catégories, pour tous les types d'établissement, pour faire face à l'accroissement des charges de travail (1500 créations sont nécessaires dans les seules BU pour porter les moyens à la hauteur des standards internationaux).
- **Un seul grade dans chaque corps** pour permettre à chacun d'en atteindre l'indice terminal, sans barrage, avant la fin de sa carrière.
- **35 heures hebdomadaires pour tous** avec maintien des acquis, sans annualisation ni flexibilité.
- **L'abrogation des textes mettant en œuvre l'évaluation** et l'ouverture de discussions nationales sur le sujet.

**Pour la défense de vos revendications,
votez SNASUB - FSU**